



## Résolutions fixant les orientations du dialogue politique à mener avec les indépendantistes dans la perspective du référendum de 2018 sur les questions foncières et industrielles

Dans le cadre des élections législatives des 11 et 18 juin prochain d'une part,

Et du dialogue politique à conduire avec les indépendantistes afin d'éclairer les choix des Calédoniens dans la perspective du référendum de 2018 d'autre part ,

Le Conseil politique de Calédonie Ensemble mandate ses dirigeants ainsi que ses candidats à la députation pour défendre auprès des autres formations politiques et de l'État, les orientations du mouvement dans le domaine de la politique foncière et de la stratégie nickel, telles qu'exprimées dans les résolutions suivantes :

### Résolution sur la question foncière

Le lien privilégié à la terre que nourrissent les Calédoniens, quelle que soit leur ethnie, constitue un marqueur de l'identité calédonienne.

Pour le peuple d'origine, présent depuis 3000 ans, ce lien s'exprime en termes identitaires, chaque kanak se définissant par un rapport spécifique « *avec une vallée, une colline, la mer, une embouchure de rivière* ».

Pour les autres populations, qui, comme le stipule le préambule de l'accord de Nouméa, « *ont acquis par leur participation à l'édification de la Nouvelle-Calédonie une légitimité à y vivre et à continuer de contribuer à son développement* », ce lien à la terre s'exprime par le caractère inaliénable de la propriété privée.

Ce rapport fusionnel à la terre explique que la question foncière ait été au centre des évolutions politiques du pays depuis ces quarante dernières années.

Depuis 1978, la Nouvelle-Calédonie a engagé une vaste réforme foncière en vue de rétablir le lien à la terre des clans kanak. Cette réforme a abouti à la redistribution de 150 000 hectares, conduisant les terres coutumières à couvrir, à l'échelle du pays, plus de 500 000 hectares contre 300 000 pour les terres privées.

Mais cette réforme foncière a peu profité au développement économique. Beaucoup de terres ne sont pas valorisées. Les unes, faute de statut juridique et financier adapté, les autres du fait d'une spéculation foncière effrénée. En outre, la situation des revendications n'est pas encore totalement stabilisée.

\*  
\* \*

Considérant qu'il est temps de reconnaître que la réforme foncière engagée depuis quarante ans a atteint ses objectifs,

Considérant qu'il est impératif de sécuriser de manière définitive les terres de droit privé qui ne représentent plus aujourd'hui que 40% de la superficie totale de la Nouvelle-Calédonie (hors domaine public),

Considérant qu'il est indispensable de valoriser les terres de statut coutumier qui maintiennent 60% de la surface du pays (hors domaine public) à l'écart du développement,

Considérant que dans la perspective de son transfert éventuel à la Nouvelle-Calédonie, l'ADRAF doit être l'outil de cette politique,

Considérant l'impérieuse nécessité d'éclairer le jour d'après le referendum de 2018 sur la question foncière sur laquelle il est important que des convergences soient établies,

Le Conseil politique de Calédonie Ensemble réuni ce jour à Koné, a adopté la résolution suivante :

### **Article 1<sup>er</sup>**

Le Conseil politique de Calédonie Ensemble demande à ce que toutes les initiatives utiles soient prises afin que, dans le cadre du dialogue politique

nécessaire à la préparation de la sortie de l'accord de Nouméa, les garanties requises soient apportées en vue d'une part, de sécuriser les terres de droit privé et, d'autre part, d'engager le développement économique des terres coutumières.

## **Article 2**

Dans le prolongement de la loi de pays créant les baux ruraux sur terres privées adoptée le 15 janvier 2016 par le congrès de la Nouvelle-Calédonie et de la proposition de loi créant des baux ruraux sur terres coutumières déposée le 16 mars 2017 par le groupe Calédonie Ensemble, le Conseil politique du mouvement demande à ce que soient finalisées les discussions politiques sur la réorientation des missions de l'ADRAF vers la valorisation économique des terres coutumières et l'installation des jeunes du pays à la terre.

## **Article 3**

Le Conseil politique de Calédonie Ensemble conditionne l'éventuel transfert de l'ADRAF à la Nouvelle-Calédonie à l'obtention de moyens budgétaires supplémentaires et de garanties financières de l'État permettant d'atteindre les nouveaux objectifs fixés à l'agence.

## Résolution sur la stratégie industrielle

La question du nickel a toujours été au cœur des évolutions politiques du pays. Il en a été ainsi en 1990 avec la cession de la SMSP à la province Nord, en 1997 avec le préalable minier, puis avec l'accord de Bercy et en 1999 avec le protocole d'accord sur l'entrée des intérêts calédoniens au capital de la SLN et d'Eramet.

Le règlement politique de l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie intégrera la question nickel.

Ces dix dernières années, le comportement erratique de l'État et la caution des actionnaires calédoniens de la STCPI face aux mauvaises décisions d'Eramet, ont fragilisé l'entreprise SLN.

L'acquisition par Eramet d'un gisement de nickel en Indonésie et le projet de construction d'une usine hydro-métallurgique ont tracé la perspective d'une concurrence directe avec la métallurgie calédonienne. La distribution de 80 milliards de dividendes de la SLN en 2012 et 2013 a privé l'entreprise des moyens financiers de faire face à la crise. Le report depuis une décennie de la construction de la centrale C, a retardé l'amélioration de sa compétitivité.

Conjuguée à une crise historique des cours mondiaux du nickel et à des difficultés financières et industrielles importantes sur les usines du Sud et du Nord, cette situation a conduit Calédonie Ensemble à obtenir de l'État un soutien financier sans précédent en faveur des trois opérateurs métallurgiques calédoniens.

On ne peut que s'en féliciter. Mais il faut se prémunir contre d'autres difficultés.

\*  
\* \*

Considérant la nécessité absolue de définir une stratégie de gestion, d'exploitation et de valorisation de notre richesse minière, ainsi qu'une véritable politique de consolidation des emplois et des retombées économiques liées à l'extraction minière et à l'exploitation de nos usines métallurgiques,

Considérant la nécessité de coordonner cette stratégie entre les opérateurs, les collectivités calédoniennes et l'État,

Considérant la nécessité de diminuer notre dépendance économique aux fluctuations de l'activité métallurgique et minière et d'accompagner l'émergence d'activités alternatives au nickel,

Considérant l'impérieuse nécessité d'éclairer le jour d'après le référendum de 2018 sur la question minière et métallurgique sur laquelle des convergences doivent être établies,

Le Conseil politique de Calédonie Ensemble réuni ce jour à Koné, a adopté la résolution suivante :

## **Article 1<sup>er</sup>**

Le Conseil politique de Calédonie Ensemble demande à ce que toutes les initiatives utiles soient prises afin que, dans le cadre du dialogue politique nécessaire à la préparation de la sortie de l'accord de Nouméa, soient arrêtés les principes directeurs de la stratégie de gestion, d'exploitation et de valorisation partagée de nos ressources minières.

Cette stratégie intégrera également les fondements d'une politique commune de consolidation des emplois et des retombées économiques liées à l'exploitation du nickel.

## **Article 2**

Dans ce cadre, le conseil politique de Calédonie Ensemble demande à ses dirigeants d'engager les actions nécessaires afin que soit renégocié le pacte d'actionnaires STCPI/Eramet du 12 septembre 2000, conclu en application des accords passés entre le gouvernement français et les partenaires calédoniens de l'accord de Nouméa, les 10 février 1999 et 17 juillet 2000.

Cette renégociation devra permettre de renforcer la personnalité propre de l'entreprise SLN au sein du groupe Eramet ainsi que la protection des intérêts de la STCPI et de la SLN.

## **Article 3**

Le Conseil politique du mouvement propose l'ouverture de discussions politiques sur la constitution d'un fonds pour les générations futures, alimenté à partir d'une quote-part des recettes générées par l'exploitation de nos ressources minières.

**Fait à Koné, le 1er avril 2017**